



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE LA VILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réf : MV/2022-04/14673

Paris, le 8 avril 2022

La ministre chargée de la Ville

à

Mesdames et Messieurs les
préfets de région

Mesdames et Messieurs les
préfets de département

Objet : Instruction relative à la mise en œuvre des Quartiers d'été 2022

P.J. : Annexe n°1 – Catalogue des dispositifs mobilisables « Quartiers d'été 2022 »

Annexe n°2 - Répartition des dotations Quartiers d'été

Annexe n°3 - Tableaux de reporting

Grâce à votre mobilisation, les Quartiers d'été ont bénéficié en 2021 à plus d'un million de jeunes et à leurs familles (900 000 dans le cadre des Quartiers d'été et 195 000 dans le cadre des Quartiers solidaires Jeunes), soit 1 jeune sur 2 et 1 habitant sur 4 dans les quartiers. Avec près de 500 collectivités territoriales, 3 000 associations et plus d'une centaine d'autres partenaires (bailleurs sociaux, entreprises, conseils citoyens...) engagés et plus de 15 000 événements organisés, cette opération a été largement plébiscitée.

Conformément à la volonté exprimée par le Président de la République dans son discours des Mureaux et suite à la décision prise par le Premier ministre lors du comité de suivi du Comité interministériel des villes le 29 janvier 2022, le ministère de la Ville reconduit l'opération Quartiers d'été en 2022.

Déclinée localement, l'opération Quartiers d'été 2022 repose sur deux grandes orientations nationales qui visent à faire de cet été :

1. Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
2. Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

Chacune de ces deux grandes orientations nationales est détaillée dans l'annexe n°1, conçue comme un « catalogue des dispositifs mobilisables ».

Sur cette base et en l'adaptant au contexte local, vous élaborerez d'ici le 3 juin une stratégie départementale proposant une programmation estivale pour l'ensemble des quartiers prioritaires de votre territoire, le cas échéant déclinée à l'échelle de chaque quartier. Cette stratégie devra associer les collectivités territoriales, toutes les parties prenantes aux contrats de ville (associations, conseils citoyens, bailleurs, entreprises du PaQte...) et les partenaires de la politique de la ville (Agence nationale pour les chèques-vacances,...).

.../...

Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- les rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes,
- les activités en soirée et les weekends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes,
- les activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

Les stratégies départementales Quartiers d'été 2022 devront autant que possible s'appuyer sur les objectifs des contrats de ville et des VVV et intégrer l'appel à projet ANCV/ANCT 2022 publié récemment. Vous articulerez vos stratégies avec les autres actions mises en œuvre par le ministère de l'Intérieur au travers du Fonds interministériel à la prévention de la délinquance, par le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports avec les Vacances apprenantes et les stages de réussite et par le ministère de la Culture avec l'Été culturel 2022.

Vous pourrez solliciter autant que nécessaire l'appui de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires pour vous accompagner dans l'élaboration de ces stratégies territoriales. Dès finalisation, il vous est demandé de transmettre votre stratégie départementale à l'adresse quartiersdete@anct.gouv.fr en détaillant les difficultés éventuelles rencontrées et les initiatives les plus innovantes ou exemplaires.

Pour Quartiers d'été, vous bénéficierez de crédits supplémentaires à la même hauteur que l'année dernière et dont la répartition par territoire vous est précisée en annexe n°2. Les enveloppes départementales déclinées de manière indicative seront à arrêter par chaque responsable de budget opérationnel de programme (RBOP). L'objectif est l'engagement rapide des crédits pour une mise en œuvre de Quartiers d'été dès le début de l'été afin que ces moyens exceptionnels fassent effet levier avec les crédits déjà délégués et le financement des autres partenaires. A cet effet, vous veillerez à rechercher des co-financements des collectivités territoriales ou à valoriser les actions menées par celles-ci.

En termes de communication, vous veillerez à ce que l'information sur les programmations estivales arrive jusqu'aux habitants des quartiers afin que ces derniers puissent s'en saisir (affichage, flyers, communiqués de presse...). Par ailleurs, il est primordial que les actions déployées sur le terrain soient clairement identifiées comme étant labellisées Quartiers d'été 2022 et incarnant la mobilisation de l'Etat dans les quartiers prioritaires. Un kit de communication vous sera transmis à cet effet. Un espace dédié sera créé sur la plateforme de la Grande Equipe afin que vous puissiez communiquer sur les actions mises en place dans vos territoires.

Enfin, vous assurerez le pilotage de cette stratégie et l'assortirez d'un dispositif de reporting. Il vous est demandé :

- s'agissant des données d'activité, de me faire part, via la transmission à l'ANCT (quartiersdete@anct.gouv.fr) et selon un rythme mensuel, des indicateurs prévus dans les tableaux de reporting en annexe n°3 ;
- s'agissant des données financières, de référencer les actions menées dans le cadre de la procédure d'instruction au sein de l'outil Gispro, en précisant dans les actions renseignées « Quartiers d'été 2022 ».

Nous savons pouvoir compter une nouvelle fois sur votre engagement au service de nos concitoyens des quartiers prioritaires pour faire de cet été une belle réussite.



Nadia HAI